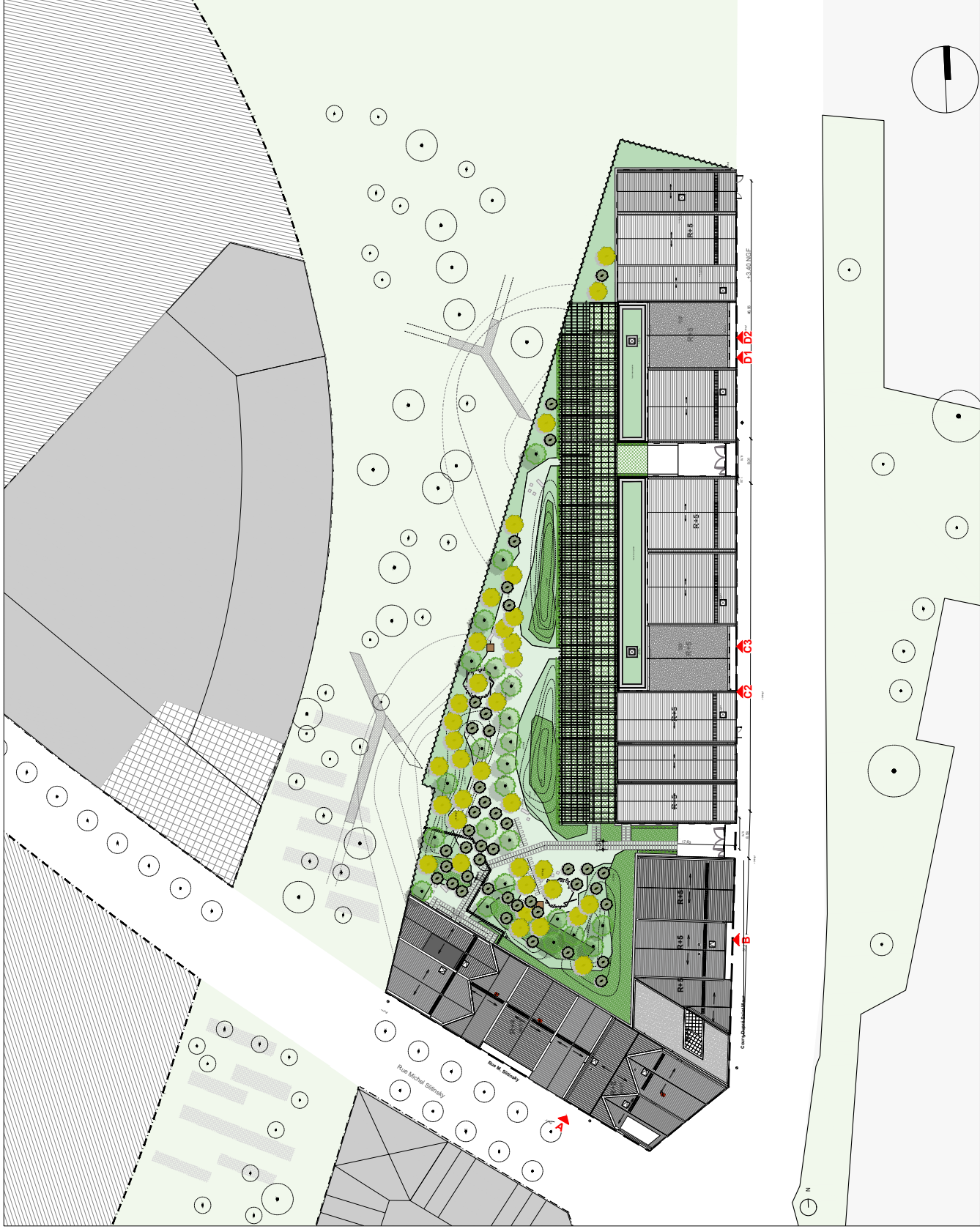


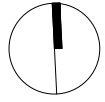
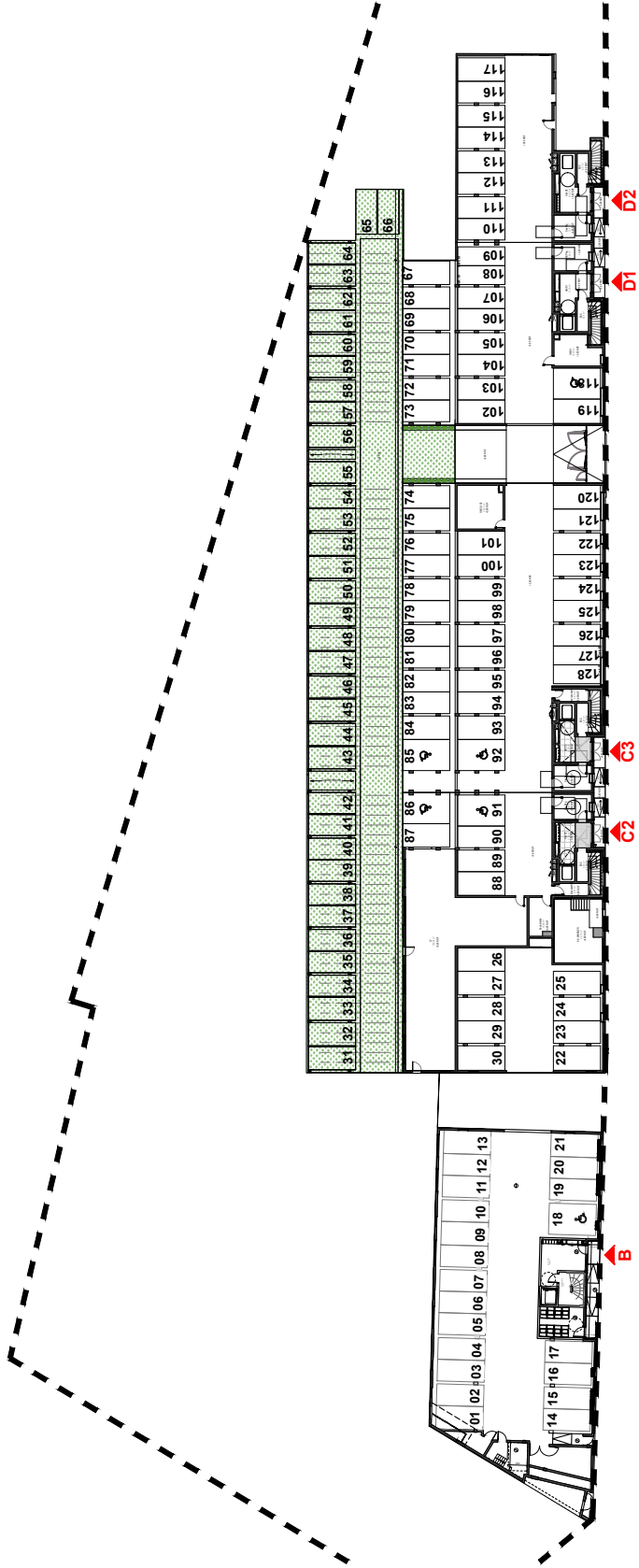


PLAN DE MASSE





**PLAN DES PARKINGS**



NOTA : Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions, l'axe que l'équipement. Les surfaces indiquées sont approximatives. Les rebombés, soffites, faux-plafonds, canalisations, radiateurs, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les surfaces de placard sont incluses dans les pièces attenantes.